

SOLUTIONS ONLINE

LA GARANTIE ONLINE

Accordée à

La banque par Wallonie Entreprendre* via la plateforme en ligne (après vérification des critères d'éligibilité par la banque)

Type de produit

Une garantie de max 75% du (des) crédit(s) bancaire(s) ET Max 75.000€ d'engagement

COMBINAISON/COMPATIBILITÉ

Peut-être combiné avec le prêt Online, le prêt Digit Online ou le prêt Easy Green Online

Caractéristiques du(des) crédit(s) bancaire(s)

Objet(s) de financement :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

Montant : Pas de montant Max

Type de crédit bancaire : amortissable ou ligne CT à durée déterminée de min 12 mois (nouvelle ligne ou majoration d'une ligne existante)

Durée : Min 12 mois - Max 10 ans (sauf investissement immatériel : max 5 ans et immobilier : max 20 ans)

Franchise : max 24 mois

Caractéristiques de la (des) garantie(s)

- Porte sur un(des) nouveau(x) crédit(s) bancaire(s) (en ce inclus la majoration d'une ligne CT existante)
- Partielle et supplétive
- Durée : min 12 mois - max. 10 ans (durée du crédit ou durée inférieure)

Dans le cadre de l'octroi par la banque d'une ligne CT à durée déterminée, il est possible de proroger/prolonger celle-ci à l'échéance ou de la consolider avec maintien et prolongation de la garantie WE*, pour autant que la durée totale de la garantie ne dépasse pas 10 ans depuis la date d'octroi initial.

- Coût : commission payée en une seule fois par la banque à l'octroi de son crédit, à hauteur de 1% du solde restant dû annuel garanti
- Indemnisation : en cas de sinistre, intervention en garantie calculée après réalisation des sûretés consenties à la banque et considérées comme affectées au crédit faisant l'objet de la garantie.

* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

LE PRÊT ONLINE

Accordé à

L'entreprise via la banque

Type de produit

Prêt subordonné conjoint à un(des) nouveau(x) crédit(s) bancaire(s)

COMBINAISON/COMPATIBILITÉ

Combinable avec la garantie Online

Caractéristiques du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Objet(s) de financement :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

Montant : Pas de montant Max

Type de crédit bancaire : amortissable

Durée : Max 10 ans (sauf investissement immatériel : max 5 ans et immobilier : max 20 ans)

Franchise : max 24 mois

Possibilité d'encoder plusieurs crédits bancaires avec des objets de financement différents

Caractéristiques du prêt Online

Objet de financement (peut être différent du(des) crédit(s) bancaire(s)) :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

Montant : max le montant du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s) et max 75.000€

Durée : maximum la durée du crédit bancaire dont le montant est le plus élevé avec un maximum de 15 ans. Peut être inférieure à la durée du(des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Franchise : identique à celle du crédit bancaire (max 24 mois)

Remboursement : remboursements trimestriels à capital constant

Coût : taux d'intérêt pratiqué par la banque sur le crédit bancaire (dont le montant est le plus élevé) -2%, avec un taux plancher de 2,50 %

Sûretés : pas de garantie exigée ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur

* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

LE PRÊT DIGIT ONLINE

Accordé à

L'entreprise via la banque

Type de produit

Prêt subordonné conjoint à un(des) nouveau(x) crédit(s) bancaire(s)

COMBINAISON/COMPATIBILITÉ

Combinable avec la garantie Online

Caractéristiques du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Objet(s) de financement :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

Montant : Pas de montant Max

Type de crédit bancaire : amortissable

Durée : Max 10 ans (sauf investissement immatériel : max 5 ans et immobilier : max 20 ans)

Franchise : max 24 mois

Possibilité d'encoder plusieurs crédits bancaires avec des objets de financement différents

Caractéristiques du prêt Digit Online

Objet de financement (peut être différent du(des) crédit(s) bancaire(s)) :

Tout investissement en lien avec la transformation numérique :

- Infrastructure & matériel informatique : ordinateurs, tablettes, smartphones, terminaux de paiement fixes ou mobiles, fibre, serveurs physiques ou solutions Cloud, connexion à internet, ...
- Sécurité informatique : solutions en cybersécurité...
- Logiciels : gestion d'entreprise, des clients, des ressources humaines, des finances et comptabilité, ...
- Solution en web marketing : site web, système de vente en ligne...
- Technologies avancées : solutions en intelligence artificielle, objets connectés, robots, outils/machines numériques ou automatisés, ...
- Sous-traitance informatique
- Compétences numériques internes : recrutement de profils IT, personnel travaillant sur le projet, formation...
- Autre

Montant : max 2X le montant du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s) et max 75.000€

Durée : maximum la durée du crédit bancaire dont le montant est le plus élevé avec un maximum de 10 ans. Peut être inférieure à la durée du(des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Franchise : identique à celle du crédit bancaire (max 24 mois)

Remboursement : remboursements trimestriels à capital constant

Coût : taux d'intérêt pratiqué par la banque sur le crédit bancaire (dont le montant est le plus élevé) -2%, avec un taux plancher de 2,50 %

Sûretés : pas de garantie exigée ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur

* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

LES CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

Entreprises éligibles

- **PME et indépendants** (qui occupe moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €)
- ayant un **siège d'exploitation établi en Wallonie** et l'investissement financé avec intervention de WE* doit être réalisé en faveur dudit siège d'exploitation
- **non en difficulté financière** :
Pour rappel, l'existence d'une entreprise en difficulté est présumée :
 - lorsque les fonds propres sont négatifs
 - OU
 - (pour les entreprises de plus de 3 ans uniquement)** lorsque les fonds propres sont réduits à moins de la moitié du capital social souscrit (primes d'émission comprises), plus du quart de ce capital ayant été perdu au cours des 12 derniers mois (=> cumul des 2)
 - OU
 - lorsque les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité sont remplies et notamment lorsque l'entreprise recourt à une procédure de réorganisation judiciaire (PRJ).

Sur base de quels chiffres le critère est-il établi ?

En principe, le critère « d'entreprise en difficulté » est examiné sur base des comptes du dernier exercice clôturé (qui sont publiés à la BNB).

- **Tous les secteurs d'activités sont éligibles (production, transformation, artisanat, commerce, services aux entreprises/personnes, construction, Horeca...), à l'exception des secteurs suivants :**
 - banque, finance, assurance (N.B. : courtiers en assurances multi-marques éligibles) ;
 - promotion immobilière ;
 - production et/ou distribution d'énergie ou de l'eau, à l'exception de la production d'énergies issues de sources d'énergies renouvelables ou de cogénération de qualité ;
 - l'enseignement et la formation ;
 - la culture, à l'exception de la production audiovisuelle (production de films cinématographique, de films pour la télévision, d'autres films – publicité et promotion / techniques et d'entreprise / éducatifs ou formatifs / clips vidéo / dessins animés réalisés par des laboratoires spécialisés – services annexes à la production de films) ;
 - la production primaire des produits agricoles énumérés à l'annexe I du traité instituant la Communauté européenne (N.B. : transformation et commercialisation éligibles);
 - la pêche ;
 - l'aquaculture ;
 - le transport de marchandises par route pour compte de tiers, uniquement lorsque le financement concerne l'acquisition d'un (de) véhicule(s) de transport de marchandises par route ;
 - la construction navale
 - la production, la transformation et la commercialisation du tabac et des produits du tabac.

Démarche

La garantie Online, le prêt Online et le prêt Digit Online sont accordés par WE* qui a délégué aux banques la décision de l'engager :

- Introduction du dossier par la banque via l'encodage sur la plateforme en ligne accessible via ce lien : <http://bank.socamut.be/formulaire>, après vérification par la banque de l'éligibilité du dossier
- La lettre de garantie (avec le montant de la commission à payer dans le mois) est générée **de manière instantanée suivant encodage et validation sur la plateforme**, et la convention de prêt est envoyée à l'entreprise par mail
- Les fonds sont versés dans un délai moyen de 5 jours suivant réception de la convention signée par l'entreprise en retour (par e-mail) et de la confirmation de la banque que le(s) crédit(s) bancaire(s) est (sont) mis en force

Infos

www.wallonie-entreprendre.be - 1890 ou 04 237 07 70
analystes@wallonie-entreprendre.be

¹Dans les SRL, rubrique 10/11 des comptes annuels « Apports disponible et indisponible »

* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

EXEMPLES

CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Aménagement et matériel	65.000	Effort propre	5.000	4%
Achat de stock	50.000	Prêt Coup de Pouce	10.000	10%
		Banque - CI en 5 ans*	50.000	43%
		WE - Prêt Online en 3 ans	50.000	43%
	115.000		115.000	100%
*Garantie Online de 75%				
Risque banque	11%			
Risque WE	76%			

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE D'EXPLOITATION

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Frais	43.500	Effort propre	50.000	13%
Achat bâtiment d'exploitation	250.000	Banque - CI en 15 ans (achat)	250.000	67%
Aménagements bâtiment	81.500	WE - Prêt Online en 10 ans (aménagements)	75.000	20%
	375.000		375.000	100%
Risque banque	67%	Hors suretés valorisables (ex hypothèque)		
Risque WE	20%			

DÉVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITÉ

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
BFR	150.000	Straight Loan d'une durée de 12 mois* (renouvelable)	150.000	100%
	150.000		150.000	100%
*Garantie Online de 50% (renouvelable via la plateforme)				
Risque banque	50%			
Risque WE	50%			

* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

EXEMPLES

REPRISE D'UN FONDS DE COMMERCE (TRANSMISSION)

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Reprise du fonds de commerce	150.000	Effort propre - apport en fonds propres	10.000	3,6%
Aménagements	50.000	Vendor Loan	40.000	36,4%
		Banque - CI FDC en 7 ans*	100.000	18,2%
		Banque - CI Aménagements en 10 ans*	50.000	18,2%
Achat de matériel	75.000	WE - Prêt Online - Achat matériel - 5 ans	75.000	27,3%
	275.000		275.000	100%
*Garantie Online de 50%				
Risque banque	27%			
Risque WE	55%			

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Acquisition matériel	35.000	Banque - CI en 5 ans*	35.000	33%
Site e-commerce	70.000	WE - Prêt Digit Online - 3 ans	70.000	67%
	105.000		105.000	100%
*Garantie Online de 60%				
Risque banque	13%			
Risque WE	87%			



* Au travers de sa filiale SOCAMUT détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

LE PRÊT EASY'GREEN ONLINE

Accordé à

L'entreprise via la banque

Type de produit

Prêt subordonné conjoint à un(des) nouveau(x) crédit(s) bancaire(s)

COMBINAISON/COMPATIBILITÉ

Combinable avec la garantie Online

Caractéristiques du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Objet(s) de financement :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

Montant : Pas de montant Max

Type de crédit bancaire : amortissable

Durée : Max 10 ans (sauf investissement immatériel : max 5 ans et immobilier : max 20 ans)

Franchise : max 24 mois

Possibilité d'encoder plusieurs crédits bancaires avec des objets de financement différents

Caractéristiques du prêt Easy'green Online

Objet de financement (peut être différent du(des) crédit(s) bancaire(s)) :

Tout investissement en lien avec la réduction de l'empreinte carbone des entreprises

- amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment que ce soit dans le cadre d'une rénovation, extension ou nouvelle construction : isolation, châssis, LED, régulation, pompe à chaleur, citerne d'eau de pluie, ...
- Amélioration de procédé : remplacement ou nouvel équipement plus performant, optimisation d'installation d'air comprimé, vitesse variable, récupération de chaleur, électrification de procédé,...
- Installation d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, biomasse, éolien, géothermie, biométhanisation,)
- Borne de chargement, batterie de stockage, compteurs, capteur, ...
- Système de froid permettant de réduire l'usage des gaz fluorés
- Projet d'éco innovation dont la mise en place de projet d'économie circulaire (éco conception, logistique inversée, ...)
- Autre

Montant : max 2X le montant du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s) et max 75.000€

Durée : maximum la durée du crédit bancaire dont le montant le plus élevé avec un maximum de 10 ans (franchise comprise).

Peut être inférieure à la durée du (des) crédit(s) bancaire(s) conjoint(s)

Franchise : identique à celle du crédit bancaire (max 24 mois)

Remboursement : remboursements trimestriels à capital constant

Coût : taux d'intérêt pratiqué par la banque sur le crédit bancaire (dont le montant est le plus élevé) -2%, avec un taux plancher de 2,50 %

Sûretés : pas de garantie exigée ni de l'entreprise, ni de l'entrepreneur

* Au travers de sa filiale NOVALLIA détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

LE PRÊT EASY'GREEN ONLINE

Entreprises éligibles

- **PME et indépendants** (qui occupe moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions € ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions €)
- ayant un **siège d'exploitation établi en Wallonie** et l'investissement financé avec intervention de WE* doit être réalisé en faveur dudit siège d'exploitation
- **non en difficulté financière** :
Pour rappel, l'existence d'une entreprise en difficulté est présumée :
 - lorsque les fonds propres sont négatifs
 - OU
 - **(pour les entreprises de plus de 3 ans uniquement)** lorsque les fonds propres sont réduits à moins de la moitié du capital social souscrit (primes d'émission comprises)
 - OU
 - lorsque les conditions de soumission à une procédure collective d'insolvabilité sont remplies et notamment lorsque l'entreprise recourt à une procédure de réorganisation judiciaire (PRJ).

Sur base de quels chiffres le critère est-il établi ?

En principe, le critère « d'entreprise en difficulté » est examiné sur base des comptes du dernier exercice clôturé (qui sont publiés à la BNB).

- **Tous les secteurs d'activités sont éligibles (production, transformation, artisanat, commerce, services aux entreprises/personnes, construction, Horeca...), à l'exception de la pêche et de l'aquaculture**

Démarche

Le prêt Easy'green online est accordé par WE* qui a délégué aux banques la décision de l'engager :

- Introduction du dossier par la banque via l'encodage sur la plateforme en ligne accessible via ce lien : <http://bank.socamut.be/formulaire>, après vérification par la banque de l'éligibilité du dossier
- La lettre de garantie (avec le montant de la commission à payer dans le mois) est générée **de manière instantanée suivant encodage et validation sur la plateforme**, et la convention de prêt est envoyée à l'entreprise par mail
- Les fonds sont versés dans un délai moyen de 5 jours suivant réception de la convention signée par l'entreprise en retour (par e-mail) et de la confirmation de la banque que le(s) crédit(s) bancaire(s) est (sont) mis en force

Infos

www.wallonie-entreprendre.be - 1890 ou 04 237 07 70
transition@wallonie-entreprendre.be

* Au travers de sa filiale NOVALLIA détenue en mission déléguée et avec laquelle la banque a signé une convention-cadre

SOLUTIONS ONLINE

EXEMPLES

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE D'EXPLOITATION ET TRAVAUX DE RÉNOVATION, ÉNERGIE RENOUVELABLE

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Frais	50.000	Effort propre	50.000	13%
Achat bâtiment d'exploitation	250.000	Banque - CI en 15 ans (achat)	250.000	67%
Travaux de rénovation		WE – prêt Easy'green Online en 10 ans	75.000	20%
Nouveaux châssis	40.000			
Pompe à chaleur	15.000			
Panneaux Photovoltaïques	20.000			
TOTAL	375.000		375.000	100%

REPRISE D'UN FONDS DE COMMERCE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE FROID ET DE L'ÉCLAIRAGE

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT		
	MONTANT €		MONTANT €	%
Reprise du fonds de commerce	150.000	Effort propre - apport en fonds propres	10.000	3,6%
Aménagements	50.000	Vendor Loan	40.000	36,4%
		Banque - CI FDC en 7 ans*	100.000	18,2%
		Banque - CI Aménagements en 10 ans*	50.000	18,2%
Nouveaux frigos	50.000	WE – Prêt Easy'green Online	60.000	19%
LED	10.000	achat de matériel – 7 ans		
TOTAL	260.000		260.000 €	100%

+ * garantie online de 50%